

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2020 à 18h30

Date de Convocation : 15 Septembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de PIERRERUE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur ROGER Daniel ; Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : AUZIAS Laurent. BARDONNEAU Hélène. CALVET Alain. CLAPIER Nadia. CROS Pierre. FUSELIER Dominique. GUIRAUD Jean-Pierre. MOLINIER Maryse. ROGER Daniel. TEYSSOU Fabien. WIRT Sabine.

Absents excusés : -

Procuration : -

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire de séance BARDONNEAU Hélène.

DELIBERATION N° 1 – PROPOSITION DE CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES.

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la proposition de contrat d'entretien de l'entreprise PAGES . Ce dernier est annuel et renouvelable par tacite reconduction. Il comprend les visites d'entretien selon la récurrence exigée à chaque poste ainsi que toute visite et déplacement pour dépannage des installations de la salle multi-activités. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité refuse la proposition de contrat telle qu'énoncée par le Maire; dit que le contrat doit être renégocié, demande de repousser la date du début du contrat.

DELIBERATION N° 2 – CREATION D'UN PLATEAU RALENTISSEUR A L'ARRET DE BUS « DE LAS TROUBADARIES ».

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'après consultation avec les services du département et Hérault Transport il conviendrait de sécuriser, par la création d'un plateau ralentisseur, l'arrêt de bus supplémentaire aménagé depuis la rentrée scolaire à « las Troubadariès ». Des enfants sont amenés à traverser régulièrement la départementale à cet endroit. Cet aménagement a pour objectif la réduction de la vitesse et la facilité à la traversée des piétons. Il apparaît de ce fait indispensable à la sécurité des enfants. Il serait pris en charge par le département.

Le conseil envisage, par la même occasion, la possibilité de changer les tuyaux d'alimentation en eau qui passent sous ce futur ralentisseur. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide la création d'un plateau ralentisseur dans la traversée du village à « las Troubadariès ».

DELIBERATION N° 3 ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN. ADHESION /COTISATION.

Le Maire rapporte l'affaire : L'ANEV (Association Nationale des Élus de la Vigne et du vin) constitue un réseau des élus du vin et regroupe plusieurs centaines d'adhérents, dont une grande majorité de communes et d'intercommunalités viticoles, ainsi qu'une centaine de parlementaires nationaux et européens, des régions et des départements. Son rôle est de regrouper des élus des communes, des départements et des régions viticoles afin de défendre les intérêts de la viticulture et des viticulteurs dans un environnement défavorable. Elle se mobilise pour valoriser et défendre les territoires viticoles. Le Maire propose d'adopter l'adhésion de la commune à cette association ; Le conseil municipal, à 10 Voix pour et 1 abstention (Laurent AUZIAS) adopte cette affaire.

DELIBERATION N°4 – PRET RELAIS - AJOURNEE

QUESTIONS DIVERSES

- Location de la salle des fêtes de la mairie le vendredi de 16h30 à 18h00 et de 18h à 19h00 à association « Les Sept Etoiles » pour activités Tai Chi Chuan et Qi Gong.
- Commission extra-municipale cadre de vie : tous les 1^{er} mardi de chaque mois nettoyage et embellissement du village.

La séance est levée à 20h40


Le Maire - Daniel ROGER